

# EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

# 2

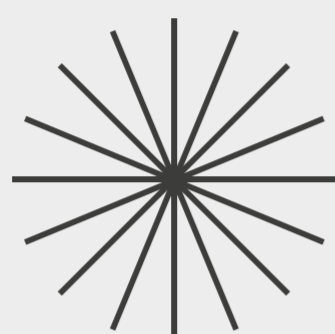
Un guide pratique pour les coalitions de la société civile souhaitant s'engager dans les mécanismes de mise en œuvre



ÉLABORÉ PAR:

AVEC LE SOUTIEN DE:





## La publication est produite par:

**Institut pour le développement et les droits humains – IDDH**

Rua Henrique Meyer, salles 1405/1406

Edifício Helbor Offices - Centre

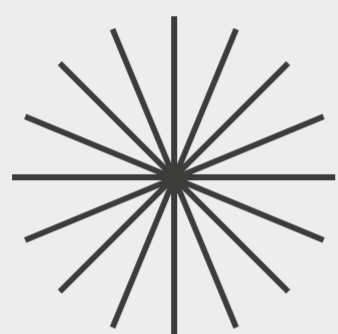
89201-470 Joinville

Brésil

Tél. : +55(47)3085-9710

[www.iddh.org.br](http://www.iddh.org.br) ↗

L'Institut pour le développement et les droits humains **(IDDH)** est une organisation non gouvernementale à but non lucratif créée en juin 2004, dont la mission est de renforcer la démocratie, en particulier au Brésil et en Amérique latine, à travers une action internationale en faveur des droits humains.



## **Avec le soutien de:**

### **Friedrich-Ebert-Stiftung.**

Bureau des Nations Unies et dialogue mondial,

Genève Chemin du Pommier 42

1218 Le Grand-Saconnex

Suisse

Tél. : +41(22)733 34 50

<http://geneva.fes.de/> ↗

La **Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)** est la plus ancienne fondation politique d'Allemagne, forte d'une riche tradition social-démocrate remontant à sa création en 1925. Il s'agit d'une institution à but non lucratif active en Allemagne et dans le monde entier. Avec un réseau international de bureaux dans plus de 100 pays, la FES défend une politique de coexistence pacifique et de droits humains, encourage la mise en place et la consolidation de structures démocratiques, sociales et constitutionnelles et ouvre la voie à des syndicats libres et à une société civile forte. Genève sert de liaison entre les Nations Unies à Genève, d'autres organisations internationales basées à Genève, les bureaux de la FES dans les pays et les partenaires dans les pays en développement.

---

**Auteure:**

Fernanda Brandão Lapa

**Assistantes de recherche:**

Mônica Ottoboni Maciel de Castro et Suiany Zimmermann Bail

**Conception/mise en page:**

RARO design

**Traduction:**

Stuart Consultoria Ltda

---

Tous droits réservés. Les documents contenus dans cette publication peuvent être librement cités, réimprimés, reproduits ou traduits, à condition que la source soit dûment mentionnée.

La publication originale est en portugais, traduite en anglais, espagnol et français..

---

**ISBN 978-65-978633-2-7**

---

## LISTE D'ACRONYMES



**CDH** - Conseil des droits de l'homme (nom officiel donné par l'ONU)

**ECOSOC** - Conseil économique et social des Nations Unies

**EPU** - Examen périodique universel

**EsE** - État sous examen

**HCDH** - Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

**INDH** - Institutions nationales des droits humains

**NMIRF** - Mécanisme national de mise en œuvre, de rapports et de suivi

**ONU** - Organisation des Nations Unies

## PRÉFACE



Le Bureau de Genève de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) tient à remercier l'Institut pour le développement et les droits humains (IDDH) d'avoir rédigé cette importante publication sur la manière d'interagir avec les mécanismes de mise en œuvre des droits humains au niveau national. Nous saluons le travail minutieux accompli par l'équipe de recherche pour synthétiser cette grande quantité de données et analyser les pratiques prometteuses, en s'appuyant largement sur son expérience dans la coordination de la Coalition EPU Brésil depuis 2017. Après une première publication, « EPU : Un guide pratique pour la société civile visant à créer des collectifs nationaux », ce deuxième guide servira d'outil permettant à ces collectifs de s'engager de manière significative auprès des mécanismes nationaux. La FES espère que ces deux guides, ensemble, contribueront à renforcer la société civile afin d'avoir un impact réel sur la promotion des droits humains dans leur pays et dans le monde.

## Message de Fernanda Lapa, directrice exécutive de l'IDDH



Près de 20 ans après la création du Conseil des droits de l'homme et l'apparition du mécanisme de l'Examen périodique universel au sein des Nations Unies, nous avons la satisfaction de publier ce deuxième guide pratique afin d'encourager la société civile à continuer d'occuper l'espace civique, même face à une crise mondiale du multilatéralisme.

Le premier guide avait pour objectif d'inspirer la création ou le renforcement de collectifs nationaux à travers le monde afin qu'ils puissent, par leur mobilisation au sein des mécanismes internationaux, faire progresser la promotion et la protection des droits humains sur les territoires. Pour cela, nous avons proposé trois étapes qui peuvent être utilisées par la société civile pour cette articulation et nous avons suivi de près la création de collectifs nationaux tels que le Collectif EPU Brésil (2017), ainsi que le premier collectif d'action régionale, le Collectif EPU Amérique latine (2021).

Au cours des 25 années durant lesquelles l'IDDH a travaillé à la formation et à la coordination de divers groupes de la société civile afin d'élargir la participation sociale dans des espaces stratégiques de plaidoyer en matière de droits humains, tant au niveau national qu'international, la seule certitude que nous avons est que nous faisons toujours mieux entendre nos voix et que nous avons plus d'impact en agissant de manière coordonnée et collective.

Nous savons que les États diffèrent dans leur manière de garantir et de promouvoir la participation sociale au sein de leurs institutions. C'est pourquoi ce guide commence par décrire ce que nous entendons par participation sociale dans un État qui se dit démocratique.

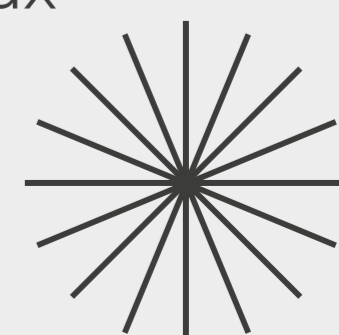


Ce deuxième guide présente la manière dont un collectif de la société civile déjà constitué peut agir pendant toutes les phases d'un cycle de l'EPU. En tant que mécanisme périodique et systématique, l'EPU permet à la société civile de s'engager pendant les près de cinq années que dure le cycle, et pas seulement pendant la phase de rapport, comme cela était souvent attendu auparavant.

Actuellement, on concentre les efforts sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, car l'enjeu principal est de voir ces documents se transformer en politiques concrètes en matière de droits humains au sein des territoires. C'est pourquoi les acteurs susceptibles d'intervenir dans le cadre de ce mécanisme ont également été élargis. Outre les pouvoirs exécutifs des États, la société civile et l'ONU (toujours sollicités lors de la présentation des rapports des États sous examen), nous avons désormais, par exemple, les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH), les universités, les entreprises, les systèmes judiciaires et les parlementaires (locaux et nationaux), qui sont encouragés à s'engager à respecter les recommandations internationales. Et pourquoi cela ? Tout simplement parce que l'accent n'est plus seulement mis sur le suivi et les rapports, mais aussi sur la mise en œuvre !

C'est pourquoi nous avons inclus une section spécifique sur les systèmes nationaux de suivi, de contrôle et de mise en œuvre (NMIRFs ou Simores) des recommandations internationales en matière de droits humains qui sont mis en place dans divers pays, afin que la société civile sache qu'il s'agit là aussi d'un domaine stratégique qui doit être transparent, accessible et participatif.

Nous espérons que grâce à ces deux guides, disponibles en portugais, espagnol, français et anglais, la société civile de différents continents pourra agir de manière toujours plus articulée et collective afin de continuer à relever les nombreux défis en matière de droits humains qui persistent dans le monde.



# SOMMAIRE



## ➔ 01

Introduction –  
Participation  
sociale et  
collectifs de la  
société civile

## ➔ 02

Le cycle de  
l'EPU et les «  
phases » de la  
participation  
sociale

## ➔ 03

Plaidoyer collectif  
dans le cadre de  
l'EPU

## ➔ 04

Annexe : Collectif  
EPU Amérique  
latine

# 01

## INTRODUCTION – PARTICIPATION SOCIALE ET COLLECTIFS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE





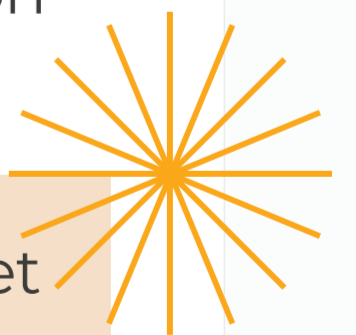
Les droits humains, tant à l'échelle nationale qu'internationale, sont des « expressions de luttes concrètes inscrites dans des contextes historiques et politiques spécifiques, un agenda politique en dispute » (HERRERA FLORES, 2009). Cependant, il est courant d'observer l'emploi de l'expression « droits humains » détachée de sa dimension de lutte et de conquêtes historiques. Cette dissociation a notamment pour conséquence d'éloigner la notion de droits humains du quotidien des personnes et contribue à sa négation précisément pour celles et ceux qui sont les plus exclues, exploitées et discriminées.

Pour rendre les droits humains effectifs, il est essentiel de renforcer l'autonomie des sujets sociaux afin qu'ils puissent intervenir activement dans les processus décisionnels qui affectent leur vie. Cela implique de renverser la logique historique de déni des droits, en favorisant les conditions permettant aux voix traditionnellement marginalisées d'occuper des espaces d'expression et de pouvoir. Cette voie exige de décoloniser la pensée critique, de construire des projets de société inclusifs et respectueux des diversités, d'encourager les processus créatifs et libérateurs et de raviver l'utopie comme horizon de résistance et d'action collective. Ainsi, l'autonomisation sociale devient une stratégie essentielle pour élargir la participation et consolider des pratiques démocratiques plus justes et plus plurielles (WOLKMER, 2019, p. 2717).

La **participation sociale** n'est rien d'autre que l'exercice de la citoyenneté au-delà du suffrage ou de la représentation indirecte. Il s'agit de l'implication des personnes/communautés dans les politiques publiques. Il existe différents niveaux de participation sociale, tels que

**a)** la simple information – dans le cadre d'une relation passive et unilatérale de transmission d'informations aux citoyennes et citoyens

**b)** une consultation opportuniste, dans laquelle les gouvernements recherchent activement la participation de la population, mais dans le cadre d'une relation d'inclusion partielle ; et



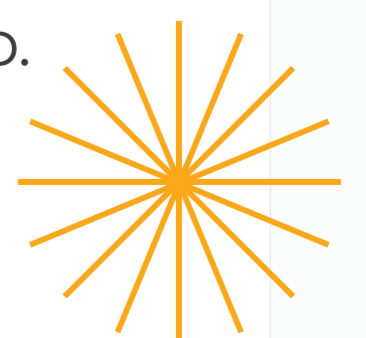


**c)** la participation active souhaitée – où il y a un large dialogue permettant la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, dans le cadre d'une relation bilatérale (COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES NATIONS UNIES POUR L'ASIE DE L'OUEST, 2013).

Ce niveau souhaité de participation peut être désigné de différentes manières, telles que participation populaire, participation citoyenne libre et significative ou participation active, mais il représente essentiellement le pluralisme au sein d'une « dynamique interactive et flexible d'un espace public ouvert, partagé et démocratique » (WOLKMER, 2006, p. 171).

La participation sociale active, comme nous l'appellerons ici, permet non seulement l'exercice de la citoyenneté à toutes les étapes des politiques publiques, mais garantit également que les actions visant l'intérêt public soient prioritaires, au détriment des actions qui ne profitent qu'à quelques groupes. En outre, cela renforce la confiance envers les gouvernements, permet aux citoyennes et citoyens d'exprimer leurs opinions et préoccupations, et constitue un pilier pour la promotion de la citoyenneté et de la démocratie elle-même.

Bien qu'il s'agisse d'un concept large, une définition minimale de la démocratie doit rejeter à la fois le pouvoir autocratique – la participation des citoyennes et citoyens aux décisions publiques en étant sa condition essentielle – et le pouvoir monarchique – garantissant le pluralisme politique, la répartition sociale de plusieurs centres de pouvoir et offrant une participation sociale maximale aux délibérations qui concernent chacune et chacun (BOBBIO, 1999, p. 22). En d'autres termes, renforcer et élargir la démocratie implique nécessairement de promouvoir une plus grande participation sociale, la liberté de dissidence et l'expansion du pouvoir ascendant – celui exercé à tous les niveaux (local, régional, étatique) par les individus eux-mêmes en tant que citoyennes et citoyens (BOBBIO, 1986, p. 32).



Au sein des Nations Unies, la participation sociale est reconnue dès la Charte de l'ONU, qui confie au Conseil économique et social l'organisation de formes de consultation avec la société civile (art. 71 de la Charte de l'ONU et résolution 1996/31 de l'ECOSOC).

La Déclaration et le Programme d'action de Vienne (1993) reconnaissent que la démocratie dépend de la participation pleine et libre des personnes à la définition de leurs systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils affirment également que l'autodétermination collective et l'inclusion dans les processus décisionnels constituent des éléments essentiels pour renforcer la démocratie et les droits humains. Par conséquent, garantir la démocratie et les droits humains exige d'assurer la participation active et dans des conditions d'égalité des groupes historiquement exclus – tels que les femmes, les personnes afrodescendantes et les personnes en situation de handicap – dans tous les aspects de la vie sociale, en soulignant la non-discrimination et l'inclusion comme conditions fondamentales pour une démocratie effective.<sup>1</sup>

Au sein du Conseil des droits de l'homme, il convient de souligner l'ensemble des résolutions relatives aux droits humains, la démocratie et l'État de droit, qui réaffirment, entre autres, que la démocratie repose sur la volonté librement exprimée par les personnes, c'est-à-dire sur la participation sociale.<sup>2</sup>

---

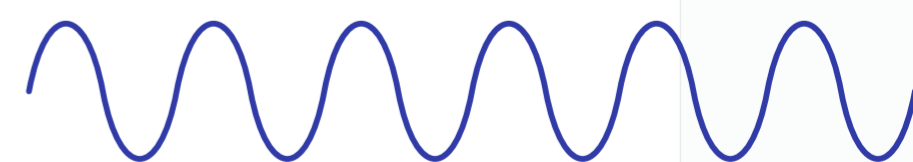
<sup>1</sup> La démocratie, le développement et le respect des droits humains et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement. La démocratie repose sur la volonté librement exprimée des peuples de déterminer leurs propres systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels et de participer pleinement à tous les aspects de leur vie. Dans ce contexte, la promotion et la protection des droits humains et des libertés fondamentales, aux niveaux national et international, devraient être universelles et menées sans restrictions supplémentaires. La communauté internationale doit soutenir le renforcement et la promotion de la démocratie, du développement et du respect des droits humains et des libertés fondamentales dans le monde entier. Il faut veiller particulièrement à ce que les handicapés ne soient pas victimes de discrimination et puissent exercer dans des conditions d'égalité tous les droits et libertés fondamentales de la personne humaine, y compris en participant activement à tous les aspects de la vie sociale.

<sup>2</sup> Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme 28/14. Droits de l'homme, démocratie et état de droit (A/HRC/RES/28/14), 2015 ; Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme 19/36. Droits de l'homme, démocratie et état de droit (A/HRC/RES/19/36), 2019.

**C'est sur les bases de la participation sociale active et du renforcement des démocraties ainsi que des droits humains dans le monde entier qu'est né ce document EPU : un guide pratique pour que les coalitions de la société civile s'engagent dans les mécanismes de mise en œuvre.** Il vise à offrir des outils pratiques aux coalitions nationales engagées dans le mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU) afin qu'elles puissent agir collectivement avec davantage de légitimité et de représentativité dans leurs actions de plaidoyer tant au niveau national qu'international.

En plus d'assurer la légitimité, nous soutenons que l'action collective présente plusieurs avantages, notamment :

- a)** une utilisation plus efficace des ressources matérielles et humaines ;
- b)** une plus grande capacité d'écoute et d'intégration d'entités moins visibilisées dans les espaces internationaux ;
- c)** une attention accrue portée aux thématiques sociales et aux droits humains, souvent invisibilisés par des choix politiques ;
- d)** le renforcement des échanges de connaissances, de bonnes pratiques et de compétences techniques entre organisations de la société civile ; et
- e)** le développement de canaux de dialogue avec des interlocuteurs stratégiques aux niveaux national et international.



# 02

## LE CYCLE DE L'ÉPU ET LES ☒ « PHASES » DE LA ☒ PARTICIPATION SOCIALE





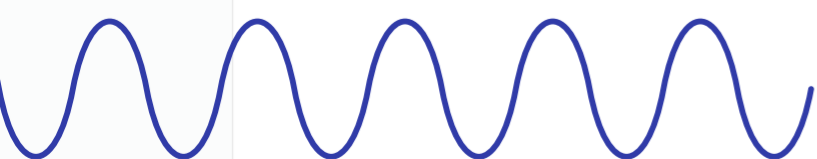
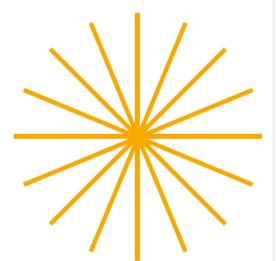
L'Examen périodique universel (EPU) est l'un des principaux mécanismes des Nations Unies en matière de droits humains. Créé en 2006 par la Résolution 60/251 de l'Assemblée générale (A/RES/60/251) et conduit par le Conseil des droits de l'homme, il a pour objectif d'évaluer périodiquement tous les États membres de l'ONU quant au respect de leurs obligations en matière de droits humains, selon des cycles d'environ cinq ans. Lancé en 2008, après la définition des méthodes de travail du mécanisme (A/HRC/RES/5/1), l'EPU a déjà accompli trois cycles d'examens et produit plus de 90 000 recommandations. Le quatrième cycle, entamé en 2022, devrait s'achever en 2027.



[Consultez le document « EPU : Guide pratique pour que la société civile construite des collectifs nationaux » pour en savoir plus sur le fonctionnement de l'EPU et sur les phases d'examens des États.](#)

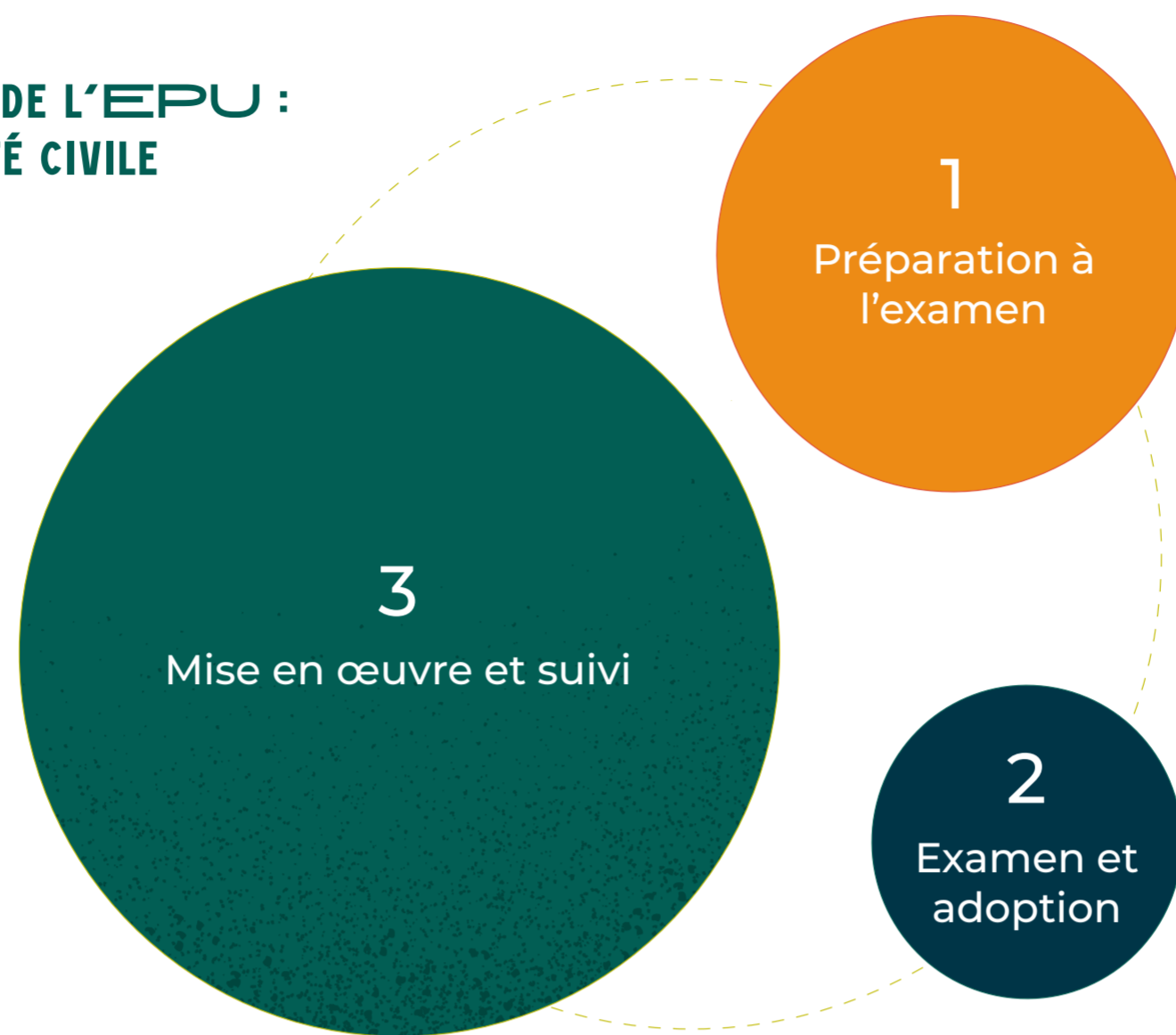


Bien que la société civile ne formule pas de recommandations aux États dans le cadre du processus de l'EPU, il existe plusieurs formes d'engagement tout au long du cycle qui peuvent influencer ses résultats. Outre la forme de plaidoyer la plus connue, qui consiste à soumettre des rapports parallèles au début et à mi-parcours du cycle, la société civile peut agir à toutes les étapes du processus. Nous considérons qu'il existe trois phases principales de participation : **1. Préparation à l'examen ; 2. Examen et adoption ; 3. Mise en œuvre et suivi.**





## CYCLE DE L'EPU : SOCIÉTÉ CIVILE



La **première phase**, celle de **préparation à l'examen**, correspond aux actions menées par la société civile pour élaborer le rapport de fin de cycle, évaluant la mise en œuvre des recommandations du cycle précédent et formulant des plaidoyers auprès des États pour de nouvelles recommandations. La **deuxième phase**, celle d'**examen et adoption**, consiste à suivre le dialogue interactif ainsi qu'à mener des actions de plaidoyer au niveau national, afin d'encourager l'État à accepter ou à prendre note des recommandations reçues. La **troisième phase**, de **mise en œuvre et suivi**, englobe l'ensemble des actions entreprises après l'acceptation des recommandations et au cours des années suivantes, en vue de la mise en œuvre des recommandations, mais aussi du suivi des mesures prises par l'État..

Comme indiqué dans le guide pratique mentionné ci-dessus, pour créer un Collectif national d'EPU, il est nécessaire de mobiliser la société civile nationale afin qu'elle soit **sensibilisée** au rôle stratégique de l'EPU, articulée autour d'objectifs communs de participation et préparée à **agir** de manière systématique et collective dans les différentes phases du mécanisme.

Une fois le Collectif national d'EPU établi, il est important de savoir comment cette coalition peut agir stratégiquement pour mobiliser l'État et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des recommandations internationales en matière de droits humains.

# 03

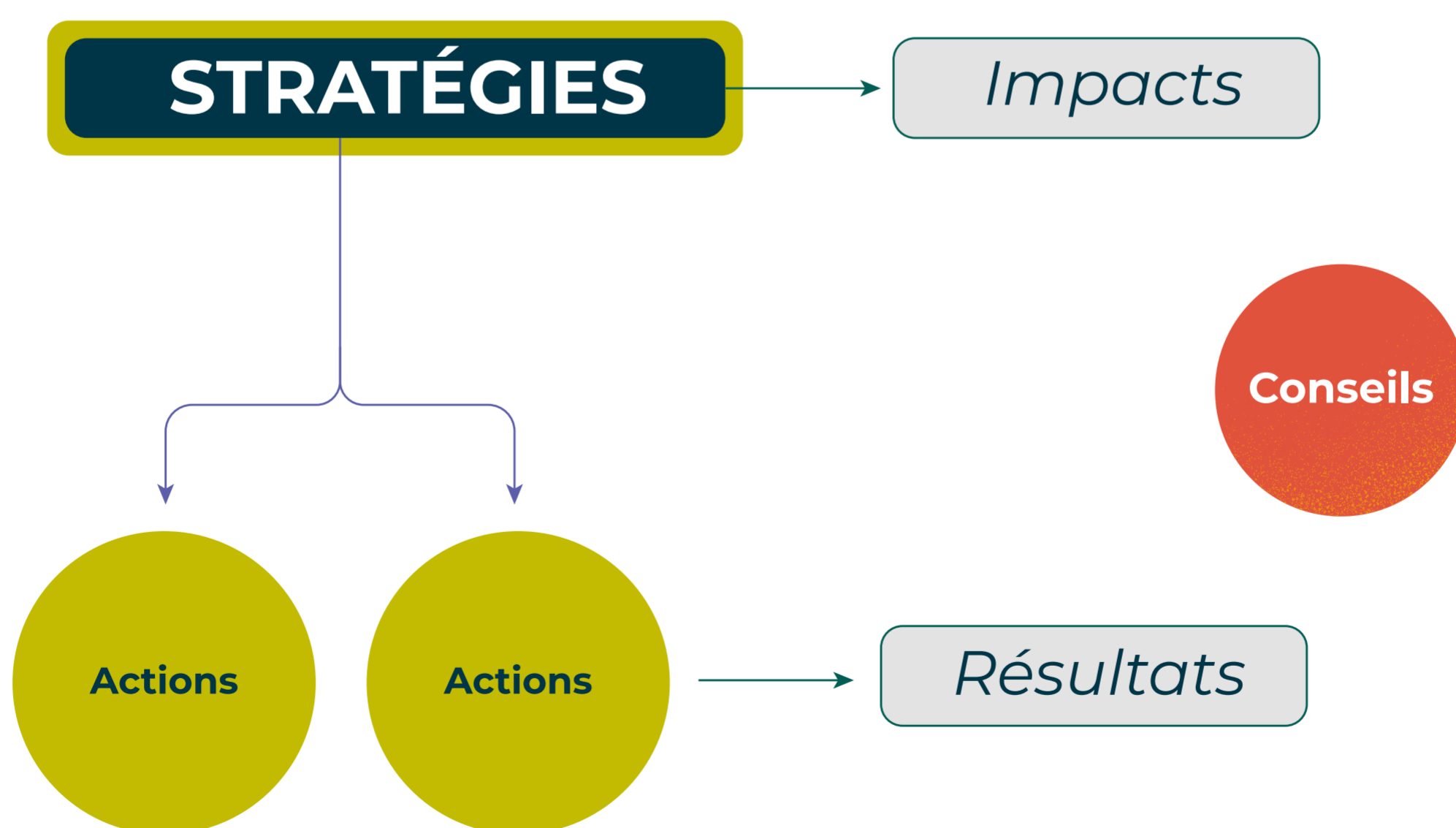
## PLAIDOYER COLLECTIF DANS LE CADRE DE L'EPU

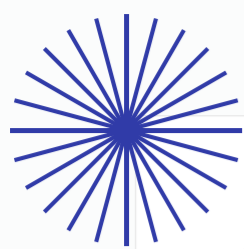


Nous avons élaboré ce chapitre dans le but de soutenir les Collectifs nationaux d'EPU dans la réflexion sur leur action de manière **systemique, stratégique** et **intentionnelle**. Nous reconnaissons que chaque pays et chaque contexte ont leurs propres caractéristiques et exigences, qui peuvent conduire à des approches et des méthodes de travail différentes. Néanmoins, nous souhaitons que ce chapitre contribue au processus de réflexion et de construction collective, qui est au cœur de l'action des Collectifs nationaux.

Conformément à l'illustration ci-dessous, nous présentons un cadre d'action destiné aux Collectifs Nationaux, structuré à partir de la définition des **STRATÉGIES**. Chaque stratégie est accompagnée des **IMPACTS** attendus ainsi que d'un ensemble **D'ACTION**S possibles permettant d'atteindre les **RÉSULTATS** visés.

En parallèle, nous soulignons des **défis** récurrents ainsi que des **conseils** pratiques, pouvant être appliqués aussi bien à des actions spécifiques qu'à différentes stratégies de manière transversale.



**STRATÉGIE 1**

Articuler et soutenir l'engagement collectif de la société civile dans l'incidence internationale en matière de droits humains

**Impacts**

- Renforcement de la représentativité et de la légitimité dans l'action internationale en faveur des droits humains
- Amélioration du plaidoyer grâce à l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines et matérielles
- Meilleur alignement des actions

**ACTION**

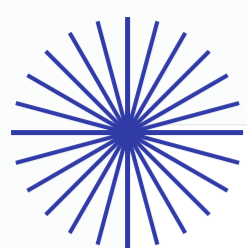
- Des réunions périodiques (en ligne et en présentiel)

**RÉSULTAT(S)**

- Établir une planification annuelle des actions (de préférence en présentiel) et tenir le groupe informé tout au long de l'année (même si c'est lors de réunions virtuelles)
- Si cela se fait en présentiel, créer des opportunités pour mener un plaidoyer local, renforçant ainsi l'articulation à l'échelle nationale
- Maintenir à l'ordre du jour international la thématique de l'EPU et de la mise en œuvre des recommandations par les États

- Présenter des déclarations orales/écrites lors des sessions du CDH/ONU(intervenir sur le point 6 (EPU) ou d'autres points de l'Agenda)



**ACTION**

- Participation à la pré-session de UPR-Info

**RÉSULTAT(S)**

- Donner de la visibilité aux thèmes pertinents qui seront recommandés par les États

- Plaidoyer auprès d'autres mécanismes de l'ONU

- Utiliser les évaluations réalisées pour l'EPU comme outil de plaidoyer auprès d'autres mécanismes de l'ONU qui sont en passe de se rendre dans le pays (procédures spéciales) ou en phase d'examen (organes de traité)

**CONSEIL**

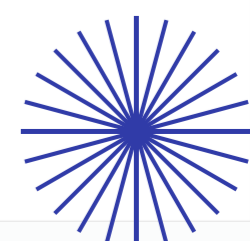
- Organiser des réunions avec de nouvelles organisations ou de nouvelles personnes représentantes au sein du collectif national afin de les intégrer au groupe, en expliquant les méthodes de travail et l'organisation interne de la Coalition.

**STRATÉGIE****2**

Élargir l'accès à l'information et à la transparence concernant les engagements internationaux en matière de droits humains

**Impact**

Sensibilisation et prise de conscience accrues de la société civile nationale vis-à-vis des engagements internationaux en matière de droits humains



**ACTION****RÉSULTAT(S)**

- Créer un site internet pour diffuser les recommandations reçues par le pays dans le cadre de l'EPU, ainsi que les publications et celles du Collectif lui-même

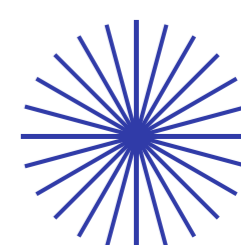
- Contribuer à la diffusion des recommandations de l'EPU, faire connaître les publications du Collectif national et rendre publique sa composition, ses modalités d'adhésion, ses actions et ses coordonnées

- Formation sur l'EPU

- Former de nouvelles organisations au sein du Collectif EPU sur le fonctionnement du mécanisme, son historique et les modes d'action du collectif national (sensibilisation)

**STRATÉGIE****3**

Territorialiser les obligations internationales – traduire, adapter et mettre en œuvre, au niveau interne d'un pays, les engagements pris au niveau international en matière de droits humains, tout en respectant les réalités et les expériences des différentes communautés et groupes



## Impacts

- Promouvoir des politiques locales de droits humains plus cohérentes avec les engagements internationaux
- Améliorer la coordination entre les politiques nationales et les paramètres/directives internationaux (en créant des passerelles)

### ACTION



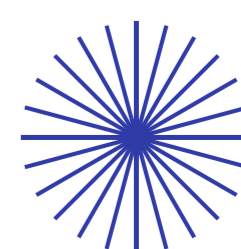
### RÉSULTAT(S)

- Rédaction de lettres publiques/de prise de position afin de faire connaître à l'État la position du Collectif sur des thèmes tels que l'acceptation ou la prise en compte des recommandations entre la période de dialogue interactif et l'adoption en session du CDH/ONU

- Influencer les engagements que l'État prendra dans le cadre de l'EPU et veiller à ce qu'ils soient conformes aux attentes de la société civile concernant la mise en œuvre des droits humains dans les territoires (exemple : prise de note de recommandations sur la famille traditionnelle, l'avortement)

- Utilisation des rapports de suivi et des nouvelles recommandations de l'EPU pour le plaidoyer dans les projets de loi et autres actions aux niveaux national et local

- Contribuer à la mise en œuvre de politiques locales en matière de droits humains, par exemple dans les plans municipaux et régionaux relatifs aux droits humains
- Mettre en évidence les lacunes dans la mise en œuvre des obligations internationales en matière de droits humains



**STRATÉGIE****4**

Suivre et évaluer périodiquement la mise en œuvre des recommandations internationales

**Impacts**

- Réaliser une cartographie de l'avancement du cycle ou de son achèvement afin d'orienter les actions de plaidoyer auprès des États et d'informer la société en général sur les droits humains
- Renforcer la fiabilité, la crédibilité et la légitimité auprès des acteurs concernés au niveau national et international

**ACTION**

- Élaboration d'un rapport d'évaluation du respect des recommandations

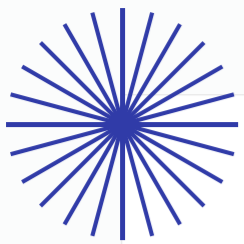
**RÉSULTAT(S)**

- Évaluer le statut de mise en œuvre des recommandations du cycle
- Au début du cycle de l'EPU, proposer des recommandations aux États pour le prochain examen (EsE)
- À mi-parcours du cycle de l'EPU, signaler les domaines nécessitant une attention particulière jusqu'au prochain cycle d'examen

**STRATÉGIE****5**

Suivre les obligations internationales au niveau national en participant à des espaces de consultation et de dialogue avec la société civile dans l'État





## Impact

- Renforcer la mise en œuvre des obligations internationales et des espaces formels de dialogue

### ACTION



### RÉSULTAT(S)

- Participer aux consultations sur l'élaboration du rapport national pour l'EPU

- Prendre connaissance du contenu du rapport de l'État et de la méthodologie de collecte des données auprès des institutions responsables
- Faire pression pour que l'État inclue des informations pertinentes et actualisées sur la situation des droits humains sur le terrain

- Participation à des événements

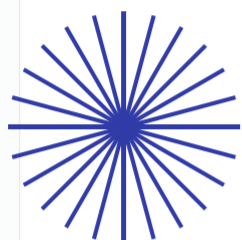
- Encourager les organisations membres à diffuser, tant auprès des groupes de la société civile qui ne connaissent pas encore le processus, que les données issues des rapports et autres publications du Collectif national

- Encourager la tenue d'audiences publiques ou de réunions conjointes de suivi

- Donner de la visibilité aux évaluations réalisées par le Collectif
- Faire pression sur l'État pour qu'il crée sa propre méthodologie d'évaluation/suivi en dialogue avec celle mise en place par le Collectif

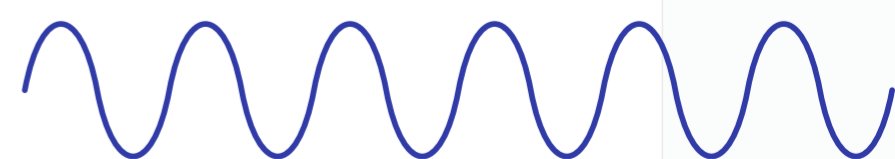
**CONSEIL**

Il est essentiel de maintenir un dialogue étroit avec l'Institution nationale des droits humains (INDH) du pays (le cas échéant) afin de renforcer la mise en œuvre nationale des obligations internationales, en favorisant une action concertée entre l'État et la société civile.



Une **Institution nationale des droits humains – INDH** est un organisme administratif de l'État chargé de protéger et de promouvoir les droits humains (CARDENAS, 2014, p. 7). Les INDH sont régies par les Principes de Paris (Résolution 48/134 de l'Assemblée générale des Nations Unies) et doivent disposer du mandat le plus large possible, être établies sur la base d'un texte constitutionnel ou légal, et s'acquitter de diverses responsabilités liées à la protection et à la promotion des droits humains.

Parmi ces responsabilités, il convient de souligner leur rôle de passerelle entre l'État et la société civile. En tant qu'institutions démocratiques engagées dans la défense des droits humains, elles sont censées maintenir un dialogue permanent avec la population et présenter une composition pluraliste. Ce sont ces éléments — pluralité, autonomie et mécanismes de participation sociale — qui permettent à ces institutions d'être à la fois suffisamment formelles pour présenter et exiger des engagements de la part de l'État, et suffisamment informelles pour se rapprocher de la population et adopter des innovations qui élargissent la participation sociale (GOODMAN & PEGRAM, 2012, p. 218).



**STRATÉGIE****6**

Mobilizar atores internacionais relevantes para o monitoramento dos direitos humanos em mecanismos/ espaços internacionais (canais de diálogo)

**Impact**

Devenir une voix influente dans le débat public

**ACTION****RÉSULTAT(S)**

- Table ronde de dialogue avec les représentations diplomatiques dans le pays

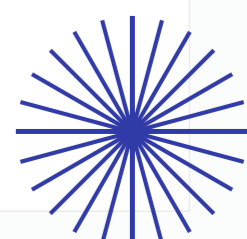
- En phase de mise en œuvre/suivi : attirer l'attention des États qui ont déjà formulé des recommandations sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre et suggérer des recommandations que ces États pourraient faire à l'État sous examen (EsE)

- En phase de préparation : influencer la formulation de nouvelles recommandations sur les thèmes abordés — outils pour exercer une pression sur l'État

- Organisation d'un événement parallèle aux Sessions du CDH/ ONU et d'autres séminaires/ événements nationaux/ internationaux

- Attirer l'attention des États et de la société civile sur la situation des droits humains dans le pays, en particulier lors de la publication/ diffusion des rapports à mi-parcours ou de fin de cycle

- Rendre visibles les évaluations et recommandations du mécanisme de l'EPU auprès de la société civile nationale ou internationale



**ACTION**

- Élaboration d'un bulletin périodique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations à l'intention des ambassades/missions permanentes

**RÉSULTAT(S)**

- Informer chaque État ayant émis des recommandations de leur niveau de mise en œuvre, dans le but de créer un canal de dialogue, d'information et de propositions de recommandations pour le prochain cycle d'examen

**STRATÉGIE****7**

Interagir avec le Mécanisme national de mise en œuvre, de rapport et de suivi (NMIRF)

**Impact**

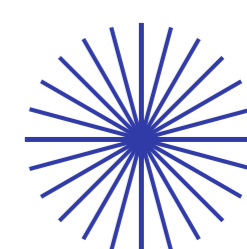
Renforcer la participation sociale dans le suivi et la mise en œuvre des obligations internationales au niveau interne, en dialogue avec ce type de mécanisme étatique

**ACTION**

- Suivi la mise à jour des informations fournies par les NMIRF à travers les plateformes numériques des droits humains et, lorsque cela est autorisé, soumettre des informations alternatives organisées par la coalition

**RÉSULTAT(S)**

- Encourager l'utilisation et la mise à jour de ces plateformes par les États qui en disposent déjà afin de promouvoir davantage de transparence et de redevabilité concernant les mesures de mise en œuvre, et de faciliter la priorisation des groupes thématiques à privilégier dans le suivi





## ACTION



## RÉSULTAT(S)

- Réunions ou audiences publiques pour suivre la mise en œuvre des recommandations en présence des points focaux des NMIRF

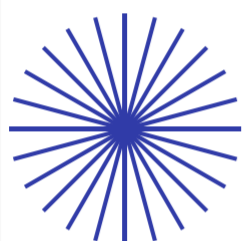
- Créer des opportunités pour débattre publiquement de la mise en œuvre des recommandations, notamment lors d'audiences, en discutant de la création d'indicateurs de suivi intégrés à des plans d'action en matière de droits humains, qu'ils soient nationaux, thématiques ou locaux
- Diffuser les rapports et les documents élaborés par la coalition

### Que sont les NMIRF ?

Il s'agit de structures publiques, généralement des comités permanents ou ad hoc, composées de points focaux issus d'institutions étatiques responsables de la mise en œuvre et du suivi des obligations internationales en matière de droits humains au niveau national. Les NMIRF ont pour fonction de faciliter la coordination et le dialogue interinstitutionnel pour l'élaboration de rapports destinés aux mécanismes internationaux des droits humains, ainsi que pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations émanant de ces mécanismes. Certains disposent d'outils numériques relatifs aux droits humains permettant d'organiser les recommandations et d'en faciliter le suivi, comme le SIMORE Plus au Paraguay.

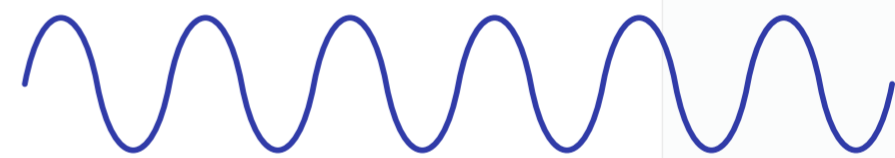
Dans le cadre de l'EPU, les NMIRF peuvent constituer un espace stratégique de dialogue avec l'État tout au long du cycle d'examen, et non seulement au moment des consultations pour l'élaboration des rapports nationaux initiaux et à mi-parcours.

Durant la phase de mise en œuvre des recommandations entre deux cycles, les NMIRF peuvent servir d'espace de suivi de l'avancement ou des défis rencontrés, notamment en convoquant des audiences publiques, en faisant pression pour la collecte et la diffusion de données à tous les niveaux de gouvernance via des plateformes numériques, ou en publiant des rapports périodiques suivant le calendrier même de l'EPU. Ils peuvent également encourager et accompagner l'élaboration de plans d'action nationaux en matière de droits humains (NHRAP), avec des buts, des objectifs, des priorités et des délais réalisables.



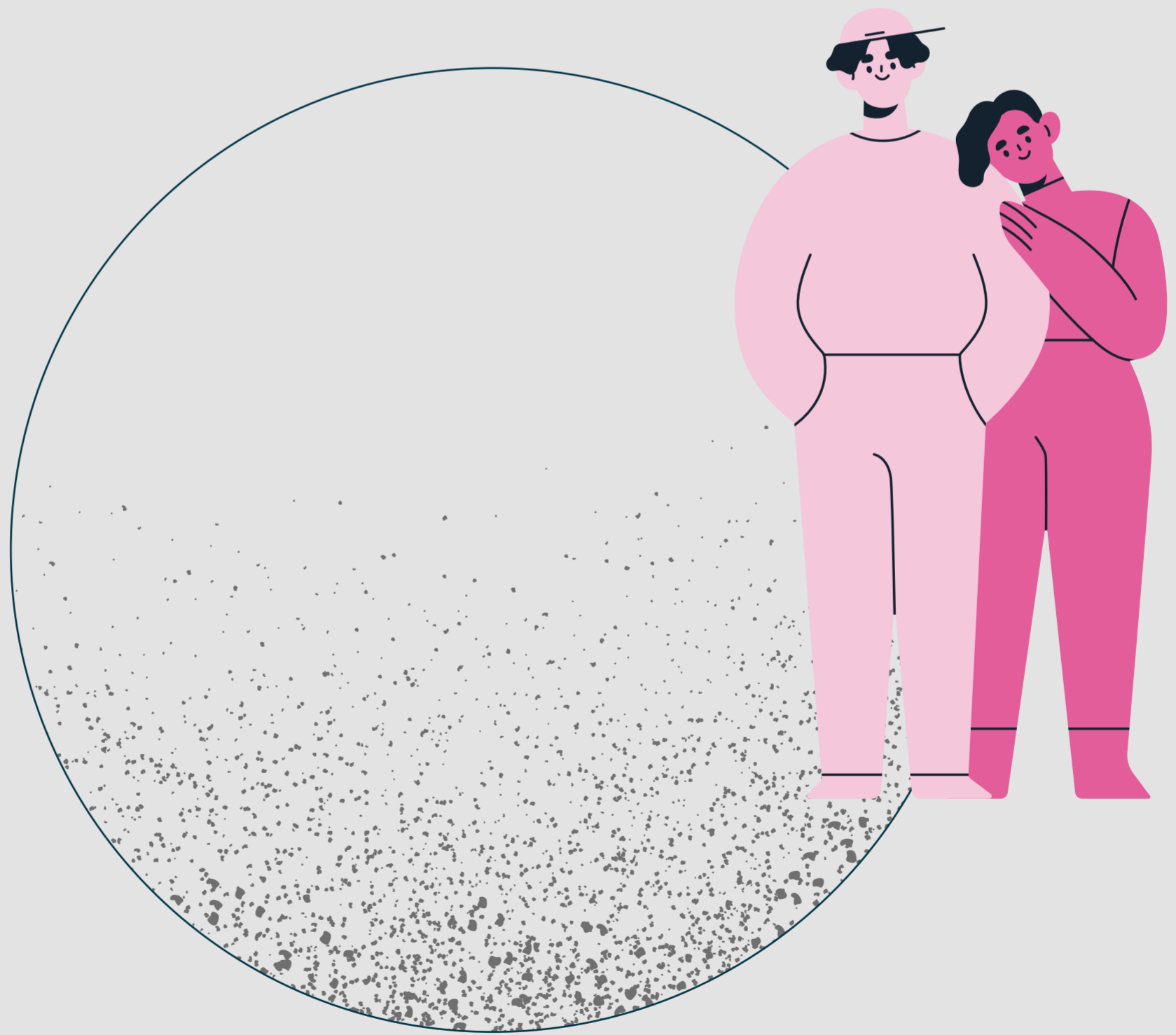
Découvrez la proposition relative à la participation sociale aux NMIRF, élaborée à partir des suggestions de la société civile latino-américaine et caribéenne :

[espagnol](#) | [anglais](#) | [portugais](#)



# 04

## ANNEXE : COLLECTIF EPU AMÉRIQUE LATINE





## Annexe : Collectif EPU Amérique latine

Actuellement, plusieurs pays à travers le monde disposent de collectifs nationaux d'EPU constitués par la société civile afin d'agir de manière coordonnée dans le suivi du mécanisme. Toutefois, une expérience innovante se consolide en Amérique latine, où des organisations de la société civile et des collectifs nationaux se mobilisent pour créer et renforcer un collectif régional d'EPU, axé sur l'échange de connaissances, la coordination et le plaidoyer conjoint dans les processus internationaux relatifs aux droits humains.

Nous présentons ci-dessous un bref aperçu de l'expérience pionnière de cette coalition nationale, qui ouvre de nouvelles voies pour l'intégration et le renforcement de la participation de la société civile dans le cadre de l'EPU.

Le **Collectif EPU Amérique latine** est une coalition régionale dont l'objectif est d'échanger de bonnes pratiques en matière de plaidoyer dans le cadre de **l'Examen périodique universel (EPU)** des Nations Unies et de renforcer l'action des **coalitions nationales** engagées dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'EPU dans leurs pays respectifs.

Le Collectif a été créé en novembre 2021, à la fin du troisième cycle de l'EPU (2017–2022), sous la coordination de [l'Institut pour le développement et les droits humains \(IDDH\)](#).

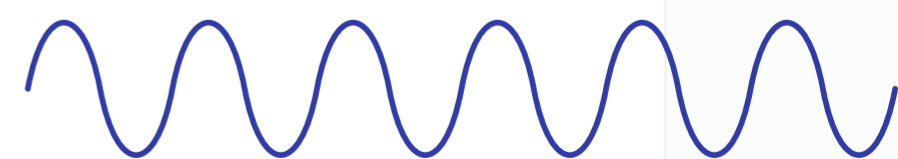
Le groupe se réunit chaque année et était initialement composé d'organisations de la société civile **d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, d'Équateur, du Paraguay, du Pérou, d'Uruguay et du Venezuela**. Y participent également des collectifs nationaux d'EPU déjà bien établis, tels que le [Collectif EPU Brésil](#), le **Colectivo EPU Perú**, ainsi que les coalitions d'OSC de **Bolivie** (dirigée par la [Comunidad de Derechos Humanos](#)) et d'Uruguay (dirigée par [l'ANONG](#)).



Depuis sa création, le Collectif mène des actions de plaidoyer dans des espaces tels que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU — notamment par des interventions orales au titre du point 6, consacré à l'EPU — et, plus récemment, auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), avec la demande et la participation à une audience thématique lors de son 191<sup>e</sup> période de sessions.

Outre l'accent mis sur l'EPU, le groupe agit également en faveur du renforcement des Mécanismes nationaux de mise en œuvre, de rapport et de suivi (NMIRF, selon l'acronyme en anglais — connus dans la région sous des noms tels que SIMORE ou MNIDI), compte tenu du potentiel de ces outils pour garantir une plus grande redevabilité et transparence dans le processus de mise en œuvre des recommandations internationales par les États.

En octobre 2025, lors d'une rencontre en présentiel organisée dans la ville de Santiago avec le soutien du Bureau régional du HCDH au Chili, le groupe a bénéficié de la participation d'organisations et de coalitions nationales d'EPU de pays tels que le Honduras, le Guatemala, le Mexique et le Panama. Cet échange régional a motivé la décision d'élargir le groupe — jusqu'alors appelé Collectif EPU Amérique du Sud — pour devenir le Collectif EPU Amérique latine. Cette expansion reflète une conviction commune : il est nécessaire de renforcer toujours davantage l'action collective de la société civile afin de suivre, de surveiller et d'exiger des États le respect et la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droits humains — que ce soit dans le cadre de stratégies nationales, régionales ou internationales !





## RÉFÉRENCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. Résolution 48/134. AG Index : A/RES/48/134, 20 décembre 1993. Disponible sur : <https://documents.un.org/>.

BOBBIO, Norberto. *As ideologias e o poder em crise*. 4<sup>e</sup> éd. Traduction de João Ferreira. Brasília : UnB, 1999.

BOBBIO, Norberto. *O Futuro da Democracia : Uma defesa das regras do jogo*. Rio de Janeiro : Paz e Terra, 1986.

CARDENAS, Sonia. *Chains of Justice : The Global Rise of State Institutions for Human Rights*. University of Pennsylvania Press. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt5vkdcv>, 2014.

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES. *Resolution adopted by the Human Rights Council 28/14 : Human rights, democracy and the rule of law (A/HRC/RES/28/14)*, 2015. Disponible sur : <https://docs.un.org/A/HRC/RES/28/14>.

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES. *Resolution adopted by the Human Rights Council 19/36 : Human rights, democracy and the rule of law (A/HRC/RES/19/36)*, 2019. Disponible sur : <https://docs.un.org/A/HRC/RES/19/36>.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES NATIONS UNIES (ECOSOC). Résolution 1996/31 concernant les consultations avec les organisations non gouvernementales. New York, 1996. Disponible sur : <https://undocs.org/en/E/1996/31>.

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES NATIONS UNIES POUR L'ASIE OCCIDENTALE (CESAO/ESCWA). *Effective indicator to measure public civic participation*. (E/ESCWA/SDD/2013/Technical Paper 6), 17 juin 2013. Disponible sur : <https://archive.unescwa.org/publications/information-kit-effective-indicators-measure-public-civic-participation>.

GOODMAN, Ryan ; PEGRAM, Tom (eds.). *Human Rights, State Compliance, and Social Change : Assessing National Human Rights Institutions*. Cambridge University Press, Cambridge, 2012.

HERRERA FLORES, Carlos. *Crítica dos direitos humanos*. São Paulo : Cortez, 2009.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Charte des Nations Unies*. San Francisco, 1945. Disponible sur : <https://www.un.org/en/about-us/un-charter>.

WOLKMER, Antonio Carlos. *Pluralismo jurídico : Fundamentos de uma nova cultura no Direito*. Ed. Alfa Omega, 3<sup>e</sup> éd. São Paulo, 2001.

WOLKMER, Antonio Carlos. *Pluralismo jurídico : un referencial epistémico et méthodologique dans l'insurgence des théories critiques du droit*. *Revista Direito e Práxis*, 10(4), 2711–2735, 2019. Disponible sur : <https://doi.org/10.1590/2179-8966/2019/45686>.

ÉLABORÉ PAR:



AVEC LE SOUTIEN DE:

